

La relance du secteur agricole en Côte d'Ivoire : un apport remarquable de la FAO Côte d'Ivoire de 2012 à 2015

Guiré Félicité KABY

Assistante

Département d'Histoire

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)

Loukou Bernard KOFFI

Maître-Assistant

Département d'Histoire

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

RESUME :

Cet article analyse la contribution remarquable de la FAO dans le cadre de la relance du secteur agricole en Côte d'Ivoire de 2012 à 2015. En effet, la FAO apporte à la Côte d'Ivoire, un appui au renforcement des systèmes de production et de commercialisation agricoles. Cet appui se traduit par des actions en faveur de l'amélioration des productions agricoles et par des interventions pour une facilité d'accès des produits agricoles aux marchés. En outre, la FAO aide également la Côte d'Ivoire à travers le financement de projets d'une part, en faveur de la préservation de l'environnement et d'autre part, pour la constitution de bases de données fiables dans le secteur agricole.

MOTS-CLEFS : *fao côte d'ivoire, secteur agricole, production, commercialisation, environnement.*

ABSTRACT:

This article analyzes the remarkable contribution of the FAO in the context of the recovery of the agricultural sector in Côte d'Ivoire from 2012 to 2015. Indeed, the FAO provides Côte d'Ivoire with support to strengthen agricultural production and marketing systems. This support takes the form of actions to improve agricultural production and interventions to facilitate access to markets for agricultural products. In addition, the FAO also helps Côte d'Ivoire through the financing of projects for the preservation of the environment on the one hand, and for the constitution of reliable data bases in the agricultural sector on the other.

KEYWORDS : *fao côte d'ivoire, agricultural sector, production, marketing, environment.*

Date of Submission: 26-12-2022

Date of Acceptance: 06-01-2023

I. INTRODUCTION

A la fin de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire, en avril 2011, les nouvelles autorités ivoiriennes décident de procéder à la reconstruction du pays à travers la réalisation de plusieurs projets de développement. Nombreuses sont alors les institutions internationales qui souhaitent les accompagner dans ce vaste programme de développement. C'est dans ce contexte que l'organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), institution spécialisée des Nations-Unies créée le 26 octobre 1945¹, se retrouve parmi lesdites organisations. Installée en Côte d'Ivoire depuis 1987², la FAO s'investit fondamentalement à diffuser les connaissances relatives à l'agriculture et à améliorer le bien-être nutritionnel des populations.

Ainsi, en 2012, face à la récession économique en Côte d'Ivoire, caractérisée par une succession de taux de croissance négatifs³ avec une baisse de la part du secteur de l'agriculture, base de l'économie ivoirienne, estimée à 1,14% (République de Côte d'Ivoire, 2010, p. 8), la FAO met en place le Cadre de Programmation Pays (CPP) (FAO Côte d'Ivoire, 2012). Celui-ci est un document stratégique avec pour but d'identifier les

¹ La FAO remplace l'Institut International d'Agriculture (IIA), créé en 1905, à l'initiative de l'Américain David Lubin.

² La Côte d'Ivoire signe en 1961, l'Acte constitutif de la FAO. Dans son fonctionnement, la FAO Côte d'Ivoire dépend de la représentation régionale de l'Afrique de l'Ouest d'Accra au Ghana.

³ Les taux de croissance sont négatifs en 2000 (-2,3%), 2002 (-1,6%), 2004 (-2%) et 2007 (-1,4%).

domaines de collaboration entre le gouvernement ivoirien et la FAO. Il définit la manière dont la FAO peut aider au mieux la Côte d'Ivoire à réaliser les priorités nationales de développement agricole à moyen terme.

Conçu en tenant compte des priorités du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)⁴ 2010-2015 et du Plan National de Développement (PND) 2012-2015⁵, ce vaste programme de la FAO est adopté en 2012 par le gouvernement ivoirien. Au terme de ce programme d'activités en 2015, la Côte d'Ivoire enregistre, selon la Banque Mondiale, un taux de croissance positif de 8,6% dont l'apport du secteur agricole est de 20,2% du Produit Intérieur Brut (PIB) et de 40 à 70% des recettes d'exportation (Côte d'Ivoire-Ministère de l'économie et des finances, 2016, p. 58). Comment la FAO contribue-t-elle de 2012 à 2015, de façon judicieuse à donner un nouveau souffle au secteur agricole en Côte d'Ivoire ?

Au cours de nos recherches, il en est ressorti qu'en dehors des thèses de doctorat de Soulimane Soudjay, de Paul Fouda-Onambebe et de Aroua Gaaya sur la FAO en général, précisément sur l'histoire de la FAO (S. Soudjay, 1994), sur la collaboration de l'organisation avec les médias (P. Fouda-Onambebe, 1996) et enfin sur la relation entre la FAO et la société civile internationale (A. Gaaya, 2014), aucune recherche relative aux activités de la FAO en Côte d'Ivoire n'a été effectuée. C'est pourquoi, cet article se veut une contribution aux actions de développement dans le cadre de la coopération nord-sud en Afrique. Mieux, il entend précisément analyser les différentes actions de la FAO en Côte d'Ivoire de 2012 à 2015 en faveur de son secteur agricole voire son développement économique et social. Notre travail s'appuie sur un recoupement des informations recueillies à partir de diverses sources concernant les activités de la FAO en Côte d'Ivoire durant les quatre années après la crise post-électorale.

L'examen des informations fournies par les diverses sources permet d'articuler les actions de la FAO en Côte d'Ivoire de 2012 à 2015 autour de deux axes majeurs. Il s'agit d'abord, de l'appui au renforcement des systèmes de production et de commercialisation agricoles. Ensuite, l'accent est mis sur les investissements pour la préservation de l'environnement et pour une meilleure gestion du secteur agricole.

II. L'APPUI AU RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION AGRICOLES

Face à la désarticulation des différents systèmes de production et de commercialisation agricoles due à la crise post-électorale, la FAO appuie les autorités ivoiriennes de 2012 à 2015 afin de rétablir et de renforcer ces deux domaines importants du secteur agricole. Ainsi, ces actions de la FAO Côte d'Ivoire sont d'une part, en faveur de l'amélioration des productions agricoles et d'autre part, pour une facilité d'accès des produits agricoles aux marchés.

2.1. Les actions en faveur de l'amélioration des productions agricoles

L'un des objectifs du PND 2012-2015, pris également en compte par le CPP de la FAO, est de faire de l'agriculture vivrière une des locomotives du secteur primaire, avec en moyenne, un taux de croissance annuel de 4,3% (République de Côte d'Ivoire, 2012, p. 12). Pour atteindre cet objectif, la priorité est accordée au rétablissement du potentiel de production et à l'amélioration des performances des producteurs par le truchement d'interventions d'urgence et de projets financés, cofinancés ou pilotés par la FAO Côte d'Ivoire.

Pour rétablir le potentiel de production, la représentation de la FAO en Côte d'Ivoire aide le Ministère de l'agriculture dans la distribution de matériels de production, l'institution de nouvelles méthodes de production et la formation des acteurs des différents projets. La grave crise traversée par la Côte d'Ivoire en 2011 a créé une indisponibilité alimentaire, surtout dans les régions de combat⁶. Une fois la paix rétablie, de janvier à février 2012, une mission est conduite par le ministère de l'agriculture⁷ dans diverses régions de la Côte d'Ivoire afin de rétablir en urgence le système de production. Avec l'appui technique, financier et logistique de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM), le ministère de l'agriculture réaménage et réhabilite les bas-fonds, procèdent à la distribution de certains matériels de production, notamment 586.392 tonnes de semences améliorées (riz, maïs, haricot, gombo, tomate, oignon, chou, carotte, aubergine, piment,

⁴ Le PNIA en Côte d'Ivoire est l'application locale de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), adoptée en janvier 2005 à Accra. Cette Politique agricole de la CEDEAO est également l'application du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), institué lors du sommet de l'Union Africaine à Maputo en 2003. Le PNIA, qui couvre la période de 2010 à 2015, a pour objectif d'atteindre la sécurité et la souveraineté alimentaire, la gestion durable des cultures de rente, l'investissement privé, et la gouvernance agricole.

⁵ Le premier Plan National de Développement (PND) après la crise post-électorale de 2010-2011 a été adopté en mars 2012. Il a pour objectif de conduire la Côte d'Ivoire à l'émersion à l'horizon 2020.

⁶ La crise post-électorale a installé un climat d'insécurité dans les régions rurales. Cela a provoqué des déplacements de populations, des pillages de récoltes, des destructions d'outillage de production, etc... compromettant ainsi les productions agricoles.

⁷ Les autres membres de cette mission sont l'Institut National de la Statistique (INS) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

laitue), 1.029.379 tonnes d'engrais (NPK, Urée), 2.717 tonnes de pesticides (herbicides, fongicides) et 83.641 outils (houe industrielle, botte, daba locale, arrosoir, pulvérisateur). Les bénéficiaires sont constitués de 62.759 ménages (376.554 personnes) sélectionnés comme vulnérables, identifiés dans les régions du Moyen Cavally, des Montagnes, du Bas Sassandra, du Bafing, du Denguélé, des Savanes, de la Vallée du Bandama, des Lacs, des Lagunes et du Sud Comoé (Côte d'Ivoire, FAO, PAM, 2012, p. 25).

Par ailleurs, à cause de la crise post-électorale, la faible production enregistrée a fait que le ravitaillement des centres urbains en produits vivriers, principalement en légumes, est devenu difficile. Cette situation a fait augmenter la demande et par ricochet, les prix des produits sur les marchés. Cette opportunité d'affaire est saisie par les producteurs de légumes périurbains. Ainsi, pour satisfaire la forte demande, ils utilisent de manière incontrôlée les produits agro-chimiques, néfastes pour la santé et l'environnement (G. K. Kpan Kpan et al., 2019, p. 6859). Les denrées présentées sur les marchés sont donc chères et de mauvaise qualité. Pour y remédier, la FAO en appui au gouvernement ivoirien initie le projet de cultures hors sol, d'un coût global de 459.236 de dollars américains⁸. Pour la phase pilote, 200 modules hydroponiques simplifiés sont installés à Treichville (L. Fondio et al., 2013, p. 8) au profit de 33 groupements et 120 ménages. Ce projet est accueilli avec beaucoup d'espoir parce qu'il permet aux bénéficiaires de s'autosuffire en légumes (Radiodiffusion Télévision Ivoirienne, 2013). Ceux-ci ont d'ailleurs exprimé, lors de l'atelier bilan à la Mairie de Treichville en 2013, leur souhait pour la poursuite du projet.

Pour améliorer la performance des producteurs, les experts de la FAO⁹ en collaboration avec ceux du ministère de l'agriculture renforcent leurs capacités aux techniques culturales améliorées afin que les aides reçues produisent les résultats attendus. Ces nouvelles techniques de cultures sont conçues en prenant en compte le changement climatique, la préservation de l'environnement, le coût de production, la possibilité de diversification de l'activité et les revenus procurés. Ainsi, dans la mise en œuvre du projet sur « L'amélioration de la production de riz en Afrique de l'ouest en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires », un atelier de formation est organisé le 05 août 2012¹⁰, avec la participation d'environ 400 producteurs. Ceux-ci se composent de 50 femmes aux techniques de repiquage du riz, 13 personnes à l'utilisation des motoculteurs, 41 producteurs aux techniques post-récoltes et 281 agriculteurs, réparties dans 15 champs écoles, formés aux bonnes pratiques agricoles (République de Côte d'Ivoire, 2013, p. 6). Cette formation a produit les résultats escomptés puisque l'atelier de clôture tenu à Yamoussoukro du 23 au 28 novembre 2013, a décidé de la reconduction du projet.

En outre, le 7 juillet 2015, au cours d'une formation des acteurs du projet portant sur « L'intensification durable des productions agricoles dans les bas-fonds en Côte d'Ivoire », les experts du ministère de l'agriculture en collaboration avec ceux de la FAO, relèvent que le choix du bas-fond doit se faire selon plusieurs critères. Il s'agit surtout d'examiner le contexte foncier et son impact sur la viabilité des aménagements, de caractériser les bas-fonds suivant une approche intégrée qui tient compte des activités sur les plateaux qui surplombent ces bas-fonds (FAO Côte d'Ivoire, 2015a, p.9). Ces dispositions permettent au producteur de diversifier sa production sur le même site, c'est-à-dire qu'il peut cultiver à la fois le riz et les maraichers tout en faisant la pisciculture. De ce fait, le nouveau concept promu par la FAO, à savoir « Produire plus avec moins » pour concilier les besoins de développement et de protection de l'environnement, entre ainsi en application.

Les actions de la FAO en Côte d'Ivoire ont donné des résultats encourageants. Ainsi, au niveau du riz, la production connaît une évolution régulière de 2012 à 2015. Ce sont 1.561.905 tonnes en 2012, 1.934.154 tonnes en 2013, 2.053.520 tonnes en 2014 et 2.152.935 tonnes en 2015. En outre, cette même progression est observée concernant la production de manioc. De 2.412.371 tonnes en 2012, la production atteint 5.087.164 tonnes en 2015 en passant par 2.436.495 tonnes en 2013 et 4.239.303 tonnes en 2014 (Côte d'Ivoire-Ministère de l'économie et des finances, 2016, p. 58).

Dans l'ensemble, la représentation de la FAO en Côte d'Ivoire accompagne les autorités ivoiriennes de 2012 à 2015, dans leurs entreprises agricoles d'urgence concernant l'innovation des techniques de cultures et la formation des producteurs. Mais, ces efforts sont renforcés par des actions entreprises pour une facilité d'accès des produits agricoles aux marchés.

2.2. Les interventions pour une facilité d'accès des produits agricoles aux marchés

En vue de soutenir la Côte d'Ivoire dans sa mission de rendre les produits agricoles compétitifs et rémunérateurs sur les marchés, la FAO Côte d'Ivoire aide les producteurs ivoiriens à améliorer la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

⁸ L'étude de faisabilité de ce projet s'est faite, en collaboration avec le Centre Nationale de Recherche Agronomique (CNRA), à partir de 2008 dans la commune de Treichville (Abidjan).

⁹ La FAO Côte d'Ivoire recrute ses experts au sein des différents ministères partenaires pour, d'une part, faciliter la collaboration entre elle et les ministères concernés et, d'autre part, faciliter ses interventions auprès des populations.

¹⁰ Le 9 août 2010, la Côte d'Ivoire et l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture signent l'accord du projet. Sa mise en œuvre n'est effective qu'après la crise post-électorale.

Dans le cadre de la conservation et de la transformation, la FAO Côte d'Ivoire institue le projet de la réduction des pertes après capture dans le secteur de la pêche. En effet, en Côte d'Ivoire, le poisson est l'une des principales sources de protéines animales consommées¹¹. Cette consommation est comblée principalement par les produits de la pêche artisanale. Mais, dans sa pratique, d'énormes pertes sont enregistrées. Ces pertes, selon une étude conjointe du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et de la FAO portant sur le Programme Poisson en 2013¹², sont le fait de la détérioration d'une quantité importante du produit¹³, de la dégradation de la santé des acteurs de la chaîne de valeur liée aux contraintes de l'activité et du gaspillage des ressources naturelles en bois pour le fumage¹⁴.

Pour y remédier, la FAO apporte son assistance technique et financière¹⁵ en initiant en 2014 le projet « Appui au renforcement des capacités et du cadre réglementaire en matière de prévention/réduction des pertes après capture des produits halieutiques en Côte d'Ivoire ». En collaboration avec le Ministère des ressources animales et halieutiques, elle met à la disposition des personnes chargées de transformer ces produits halieutiques, une nouvelle technologie de fumage, plus connue sous le nom de la technique FAO-Thiaroye de Transformation ou four FTT.

Dans sa phase pratique, le projet est exécuté en suivant un chronogramme établi. D'abord, des sociétés coopératives simplifiées sont instituées sur quatre sites choisis pour accueillir le projet. Il s'agit des coopératives *Tchanfê* de Marcory Anoumabo, *Cmatpha* d'Abobodoumé, *Emim-oyi* de Braffèdon et *Amakpa* de Guessabo (FAO Côte d'Ivoire, 2016, p. 2). Ces sites pilotes sont pourvus en infrastructures (hangars et équipements de conservation de poissons frais) et en fours FTT. Les membres de ces différentes coopératives, soit 2.500 femmes, reçoivent des formations au cours d'ateliers entre autres sur le fonctionnement de l'activité et sur l'utilisation des équipements¹⁶. Ensuite, les productions des fours conçus pour « une capacité de fumage de 700 kg de poissons frais par cycle de fumage, soit 3 tonnes de poissons par jour » (A. Tano, 2016), sont évaluées avant leur remise officielle aux bénéficiaires.

S'agissant des fours FTT, ils procurent des avantages multiples. En effet, les fours permettent une utilisation rationnelle de combustible et réduisent la dépendance vis-à-vis du bois de chauffe. Ils rendent non seulement le travail des acteurs moins pénible en protégeant leur santé. Ainsi, selon Micheline Dion Somplehi, présidente de la coopérative *Cmatpha* d'Abobodoumé,

grâce aux fours FTT de la FAO, le temps de fumage est réduit à seulement 3 à 5 h par session contre 12 à 24 h quand nous utilisons le four traditionnel. (...) L'exposition à la chaleur est considérablement réduite, de même que les brûlures, la fumée (...). Les opérations de fumage ne constituent plus un risque pour la santé de nos yeux, ni de notre système respiratoire (...) (FAO Côte d'Ivoire, 2015b).

En outre, les fours génèrent aussi des produits sains pour une meilleure santé des consommateurs. Ils améliorent enfin les revenus des acteurs en leur permettant de présenter sur le marché une quantité importante, saine et variée¹⁷ de poissons. Mais, il aurait été intéressant de connaître les quantités de poissons produites par ces différentes coopératives. Cela aurait permis d'évaluer leur niveau de couverture des besoins en poissons.

En plus, la FAO aide la Côte d'Ivoire dans sa politique d'amélioration de la vente des produits de l'agriculture. En effet, l'absence de véritables relations entre producteurs et acheteurs ruinent les revenus des producteurs ainsi que la sécurité alimentaire. Ce fait est d'ailleurs relevé par Moussa Djagoudi, fonctionnaire chargé d'Agribusiness, coordonnateur de projets au bureau régional de la FAO (Ghana), en ces termes : « (...) La plupart du temps, la production est disponible, les demandeurs aussi, mais la coordination n'est pas efficace » (I. Somian, 2016).

Pour ce faire, la FAO initie un projet dans le cadre du développement des cultures vivrières autres que le riz. A travers ce projet, il est question d'établir un véritable partenariat entre les producteurs et les acheteurs

¹¹ La quantité de consommation de poisson par personne se situe entre 11 et 14 kilogrammes par année, selon les estimations de la FAO.

¹² Cette étude s'est faite sur trois sites de pêche artisanale en Côte d'Ivoire que sont le site continental de Guessabo, le site maritime de Braffèdon et le site lagunaire d'Anoumabo.

¹³ Cette étude évalue les pertes de poissons à 23.317 tonnes pour une valeur estimée à 7 milliards de francs CFA par an. Avec ces chiffres, l'organisme des Nations Unies tire la sonnette d'alarme étant donné que les ressources gaspillées s'amenuisent à cause de la surexploitation et de la pollution des eaux, des changements climatiques, de l'acidification des océans, de l'expansion d'espèces envahissantes, de la destruction des mangroves et du phénomène de la pêche illicite.

¹⁴ Ces ressources naturelles en bois sont estimées à 112.000 tonnes, pour une valeur de 2,24 milliards de Francs CFA par an.

¹⁵ Sur un coût global de 500.000 de dollars américains, la FAO a contribué financièrement au projet à une hauteur de 375.000 de dollars américains, soit 75% du montant total.

¹⁶ La formation sur l'utilisation des équipements a été assurée par Mme Oumou Ndiaye, Expert en Technologie du poisson et consultante à la FAO basée au Sénégal.

¹⁷ Ces fours sont capables de faire, entre autres, des brochettes et des croquettes de poissons.

dans la filière des Racines et des Tubercules, plus particulièrement dans celle du manioc¹⁸. Le projet, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par la FAO, est lancé en février 2015 lors d'un atelier. Les activités du projet y sont validées, en tenant compte des priorités du pays. Il s'agit de l'alignement des stratégies nationales et régionales existantes sur des initiatives qui soutiennent le développement d'une meilleure intégration des marchés régionaux dans le secteur du manioc en Côte d'Ivoire ; de l'amélioration durable de l'intensification de la production et la coordination de la chaîne de valeur et de l'accès des petits agriculteurs aux services d'informations, aux financements et aux instruments de gestion des risques climatiques (FAO Côte d'Ivoire, République de Côte d'Ivoire, Union Européenne, ACP, 2015, p. 1).

Le projet¹⁹, au cours de sa mise en œuvre, a permis effectivement l'analyse des politiques et accords institutionnels pour en ressortir les faiblesses et distorsions ; l'entame du processus de renforcement de capacités des divers acteurs du projet et la formalisation de groupements ainsi que l'augmentation des surfaces de cultures et l'utilisation de semences améliorées (FAO Côte d'Ivoire, 2019, p. 1-2). En clair, il est nécessaire de relever que c'est un projet prometteur parce que le manioc prend de plus en plus de l'importance dans le régime alimentaire des Ivoiriens, surtout avec sa transformation multiple. En outre, ses divers produits intéressent également le marché sous régional.

Outre l'appui au renforcement des systèmes de production et de commercialisation agricoles, la FAO finance des projets en Côte d'Ivoire pour la préservation de l'environnement et pour une meilleure gestion du secteur agricole.

III. LES INVESTISSEMENTS POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR UNE MEILLEURE GESTION DU SECTEUR AGRICOLE

De 2012 à 2015, la FAO, à travers ses activités, soutient également la Côte d'Ivoire afin de rendre meilleure la gestion de ses ressources naturelles et de son secteur agricole. Ces actions entreprises par la FAO se résument en ses investissements en faveur de la préservation de l'environnement ainsi que le financement pour la constitution de bases de données fiables dans le secteur agricole.

3.1. Les investissements en faveur de la préservation de l'environnement

Afin de pallier le faible développement des domaines agricole, animal et halieutique dû à divers problèmes, l'État, soutenu par la FAO, amorce un changement du cadre institutionnel et juridique de ces différents domaines en réorganisant en priorité le domaine de l'environnement. Il s'agit d'une part, de créer un cadre institutionnel favorable à la préservation des eaux et forêts pour les générations futures et d'autre part, de développer la bioénergie durable en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, par la faute d'une dégradation de 200.000 hectares par an, le couvert forestier de 16 millions d'hectares à l'indépendance ne s'étend plus que sur 844.950 hectares en 2015. Cette réduction forestière continue occasionne une perte économique importante, un réchauffement climatique et un assèchement des cours d'eau déjà envahis par des algues et des végétaux aquatiques par manque d'investissement. Pour faire face efficacement à ces différentes questions, au cours d'un atelier tenu à Grand-Bassam du 24 au 26 octobre 2013, le ministère des eaux et forêts a rendu officiel sa décision d'organiser les états généraux des eaux et forêts. Sont engagés pour préparer ces états généraux, les experts du ministère des eaux et forêts, des structures nationales et des partenaires au développement, parmi lesquels la FAO.

Ainsi, la FAO met en place le projet d'appui à la préparation des états généraux de la forêt et des ressources en eau, le 12 novembre 2013. A travers ce projet, elle procède au renforcement de capacités des acteurs et participe à la rédaction du code forestier ivoirien (FAO Côte d'Ivoire, 2016, p. 4), publié dans le Journal officiel du 20 mars 2015 (JORCI, 2015). En outre, la FAO appuie financièrement²⁰ la section scientifique du comité d'organisation du forum des états généraux de la forêt pour lui permettre de réaliser des actions de communication.

Toutes ces actions aboutissent à la tenue du premier forum des états généraux de la forêt du 16 au 19 novembre 2015 à Abidjan. Ce forum a fait un diagnostic complet de la gestion des forêts, de la faune et des ressources en eau, mais surtout a élaboré une vision prospective de gestion durable consignée dans des actes devant servir à la rédaction du Plan de Développement Stratégique (PDS) 2016-2045 dans le secteur des Eaux et Forêts.

L'autre aspect de la lutte contre la dégradation de l'environnement est la création de nouvelles sources d'énergie. En effet, comme l'affirme Kouamé Bi Voko, expert de la FAO pour l'environnement et la gestion des risques de catastrophes, « l'énergie est un bien indispensable à l'exercice de toute activité humaine ». Mais, en

¹⁸ En Côte d'Ivoire, le manioc occupe une place de choix en termes de contribution à la sécurité alimentaire et de création de revenus dans la stratégie du gouvernement de développer les cultures vivrières autres que le riz.

¹⁹ Le projet manioc est prévu pour s'achever en 2018.

²⁰ Mais, aucun document consulté ne mentionne le montant accordé.

Côte d'Ivoire, les énergies produites²¹ ne satisfont pas les besoins des populations²². Ainsi, dans plusieurs régions rurales, les populations utilisent la bioénergie pour mener leurs activités. Cette énergie représente 73% des énergies domestiques (FAO Côte d'Ivoire, 2016, p. 7) du pays et constitue de ce fait un facteur non négligeable de dégradation de la forêt et une pression supplémentaire sur la biodiversité, les ressources en eau limitées et la sécurité alimentaire. Pour résoudre ces difficultés, la Côte d'Ivoire s'est fixée comme objectif d'assurer de manière durable sa sécurité énergétique en vue de fournir aux populations une énergie de qualité et à moindre coût (République de Côte d'Ivoire, 2012, p. 30). Cela passe par l'exploitation des potentiels nationaux en énergies renouvelables et par la mise en place d'un cadre institutionnel. L'opportunité d'établir ce cadre est offerte par la FAO et le ministère de l'environnement à travers le projet de développement de la bioénergie durable en Côte d'Ivoire. Il est officiellement lancé le 09 février 2015 et coûte 221.000 de dollars américains. Sa mise en œuvre incite la FAO à mettre en place une nouvelle approche pour favoriser à la fois la sécurité alimentaire et énergétique en Côte d'Ivoire. Cette nouvelle approche nommée *Bioenergy food security-rapid appraisal* (BEFS-RA) est expliquée au Groupe de Travail Bioénergie lors d'un atelier organisé le 19 novembre 2015.

Cette nouvelle approche permet aux décideurs de concevoir et de mettre en application des politiques et stratégies durables de bioénergie pour favoriser à la fois la sécurité alimentaire et l'énergie et contribuer ainsi au développement agricole et rural (FAO Côte d'Ivoire, 2016, p. 7). En outre, la FAO vulgarise des technologies de valorisation énergétique des résidus et sous-produits agricoles. Ces technologies sont conçues à partir de données collectées dans les localités de Gagnoa, Soubré, Méagui et San Pédro. Par ailleurs, la FAO Côte d'Ivoire appuie les initiatives locales et aide à la mobilisation de ressources dans le secteur des énergies renouvelables qui offrent de nombreux emplois.

Aux investissements en faveur de la préservation de l'environnement, la FAO Côte d'Ivoire finance les activités pour la constitution de bases de données fiables pour aider à la planification dans le secteur agricole.

3.2. Le financement pour la constitution de bases de données fiables dans le secteur agricole

A la suite des nombreuses crises sociopolitiques et des changements climatiques, la FAO Côte d'Ivoire en collaboration avec le gouvernement ivoirien, a mis en place des systèmes d'informations et de production de statistiques. Ces procédés sont institués pour aider les gouvernants à prendre des décisions adéquates afin de garantir la sécurité alimentaire. En effet, pour bien planifier les aides et anticiper les catastrophes, un mécanisme et outils de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations sur la sécurité alimentaire est redynamisé. Il s'agit des missions de suivi de la Saison Agricole et de la Sécurité Alimentaire (SASA)²³. Biennuelles et couvrant toute l'étendue du territoire, les missions de la SASA permettent de coordonner les activités agricoles, de tirer la sonnette d'alarme lorsque ces activités sont menacées par des facteurs tels que l'insuffisance de pluies, les épizooties, etc. Par exemple, la mission du 16 au 30 août 2015 a donné la possibilité à la FAO et à ses partenaires d'évaluer à mi-parcours le déroulement de la saison agricole 2015-2016, à partir de données physiques et celles collectées auprès des agents agricoles locaux. En outre, ils s'informent sur l'état de la sécurité alimentaire en faisant le point à mi-parcours des récoltes et du cheptel. A partir de faits constatés ou pas, des catastrophes sont simulées afin de parer à toutes éventualités. Des besoins sont également identifiés pour l'élaboration des futurs programmes ou projets de renforcement des moyens d'existence. Au final, les données collectées servent à élaborer le rapport de mission conjointe CILSS/FAO/FEWSNET²⁴/PAM d'évaluation des récoltes qui alimente la base documentaire du 5^{ème} cycle d'analyse de la sécurité alimentaire (FAO Côte d'Ivoire, 2015a, p. 8).

Par ailleurs, pour mieux suivre le PND et le PNIA, la Côte d'Ivoire a institué la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) sur la période de 2012 à 2015. Celle-ci a pour mission de mettre à la disposition du gouvernement des informations statistiques fiables et complètes pour la planification et de produire des « indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes de l'Etat (...) » (République de Côte d'Ivoire, 2017, p. 10). Vu les données obsolètes du recensement national de l'agriculture de 2001, un projet de recensement des exploitants et exploitations agricoles (REEA) est initié avec l'appui de l'Union européenne et de la FAO Côte d'Ivoire.

²¹ Les énergies produites en Côte d'Ivoire sont : l'électricité, les produits pétroliers et le gaz butane, etc.

²² A titre d'exemple, en 2012, l'électricité ne couvre que 74 % des besoins.

²³ La SASA n'a pu fonctionner à cause de la partition du pays. En effet, à la suite du coup d'Etat manqué du 19 septembre 2002, les affrontements se soldent fin 2002 par la partition de la Côte d'Ivoire en deux zones distinctes : le Sud sous contrôle gouvernemental et la zone Centre Nord et Ouest (CNO) sous contrôle des Forces rebelles.

²⁴ Le Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) a été créé le 12 septembre 1973 à la suite des grandes sécheresses qui ont frappé le sahel dans les années 70. Il regroupe 13 Etats en 2016. Ce sont : Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad, et Cap Vert.

Famine Early Warning Systems Network (FEWSNET) est un système d'alerte précoce contre la famine créée en 1985 par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) en réponse aux famines dévastatrices en Afrique de l'Est et de l'Ouest.

A la suite du décret n°2013-558 du 05 août 2013 définissant le cadre institutionnel de l'exécution du REEA, la FAO met en place, pour accompagner l'initiative, un projet dénommé assistance préparatoire au REEA le 1^{er} octobre 2013 d'un coût de 366.000 de dollars américains. Ce projet dont la FAO assure 80% de l'assistance technique, met l'accent sur la communication pour que le recensement soit une réussite. Ainsi, sa mise en œuvre commence par l'envoi d'une mission du 30 mars au 15 avril 2014, pour faire l'état des lieux, des besoins en informations et en communication. A partir des données recueillies, la stratégie de communication élaborée, insiste précisément sur la promotion du concept du REEA, et tout son contenu auprès des populations agricoles en général et des groupes cibles spécifiques, sur un plaidoyer auprès des partenaires pour leur implication dans la promotion du REEA et sur le renforcement des capacités communicationnelles des acteurs opérationnels du REEA (FAO Côte d'Ivoire, 2014, p. 7). Pour finaliser la stratégie de communication adoptée, une mission du siège de la FAO est envoyée en Côte d'Ivoire du 17 au 22 novembre 2014. Cette présence de la mission du siège de la FAO a également renforcé l'intérêt des acteurs gouvernementaux sur le volet communication des travaux préparatoires du REEA.

Parallèlement au projet dénommé assistance préparatoire au REEA, la FAO Côte d'Ivoire finance, le 5 juin 2014, à hauteur de 6.916.113 de dollars américains, un autre projet portant sur l'appui et l'assistance technique de la FAO à la mise en œuvre du REEA. Avant le démarrage effectif du recensement, une méthodologie de travail est élaborée et les outils techniques déterminés. Cette méthodologie et l'utilisation de ces outils sont enseignées à deux catégories d'acteurs (plus de 2.600 agents) sur la période allant du 1^{er} au 31 août 2015. Il s'agit, d'une part, de mettre à niveau des formateurs et d'autre part, de former des agents recenseurs, contrôleurs et superviseurs départementaux des localités d'Azaguié, Bouaké, Dabou, Daloa, Korhogo, Man, San Pédro et Yamoussoukro. Du 14 au 18 septembre 2015, le projet REEA accueille pour la seconde fois une mission d'appui du siège et du bureau régional d'Accra de la FAO. Cette mission a évalué l'état d'avancement et juger les conditions de démarrage de l'activité. La collecte des données sur le terrain a commencé le 1^{er} novembre 2015 après la mise en place en janvier 2014 de trois principaux comités à savoir le comité national de pilotage, le comité technique et les comités régionaux.

IV. CONCLUSION

La Côte d'Ivoire connaît, de 2012 à 2015, la réalisation de plusieurs projets pour favoriser la relance du secteur agricole. Ces différents projets se sont réalisés avec le concours significatif de la représentation de la FAO en Côte d'Ivoire. Cette contribution importante de la FAO en Côte d'Ivoire se caractérise par des appuis financiers, techniques et matériels à travers des projets concernant la production, la commercialisation, les ressources naturelles et la gestion du secteur agricole. Dans un souci de produire en quantité et en qualité tout en préservant l'environnement, la FAO Côte d'Ivoire n'hésite pas à introduire des méthodes et des matériels innovants, à préserver les ressources naturelles, à développer les énergies renouvelables et à aider à la constitution de bases de données pour fiabiliser les prévisions dans le secteur agricole. Avec les retombées positives des projets du CPP 2012-2015, le gouvernement ivoirien signe avec la FAO, le programme du CPP 2016-2020.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources

- [1]. FAO CÔTE D'IVOIRE (2014), *Bulletin d'information*, n°11, 12 p.
- [2]. FAO CÔTE D'IVOIRE (2015a), *Bulletin d'information*, 14 p.
- [3]. FAO CÔTE D'IVOIRE (2016), *Bulletin d'information*, n°13, 12 p.
- [4]. FAO CÔTE D'IVOIRE (2012), *Cadre programmation pays 2012-2015. Côte d'Ivoire*, 29 p.
- [5]. FAO CÔTE D'IVOIRE (2019), *Renforcement des relations entre les petits producteurs et les acheteurs dans le secteur des racines et tubercules en Afrique*, 2 p.
- [6]. FAO CÔTE D'IVOIRE, REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, UNION EUROPEENNE, ACP (2015), *Projet de renforcement des relations commerciales entre les petits producteurs et les acheteurs dans la filière des Racines et Tubercules en Afrique*, 19 p.
- [7]. FAO CÔTE D'IVOIRE (2015b), « Une nouvelle technique de séchage du poisson améliore les revenus des Ivoiriennes. Le four FTT réduit les risques et simplifie le fumage », <https://appablog.wordpress.com/2015/02/24/une-nouvelle-technique-de-sechage-du-poisson-ameliore-les-revenus-des-ivoiriennes-le-four-fft-reduit-les-risques-et-simplifie-le-fumage/>, consulté le 30/12/2022 à 12h03mn.
- [8]. CÔTE D'IVOIRE-MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (2016), *La Côte d'Ivoire en chiffres*, Abidjan, Dialogue production, 226 p.
- [9]. RADIODIFFUSION TELEVISION IVOIRIENNE (2013), « La FAO appuie la culture hors-sol en Côte d'Ivoire », <https://www.youtube.com/watch?v=EluWeeD1Tik>, consulté le 20 novembre 2022 à 17h52mn.
- [10]. REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (2010), *Programme national d'investissement agricole (PNIA 2010-2015)*, 118 p.
- [11]. REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (2012), *Plan national de développement 2012-2015. Tome 1 : Résumé analytique*, 59 p.
- [12]. REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (2017), *Recensement des exploitants et exploitations agricoles 2015/2016, Vol 1 : Synthèse des résultats*, 59 p.
- [13]. REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, FAO CÔTE D'IVOIRE, AMBASSADE D'ESPAGNE EN CÔTE D'IVOIRE (2013), *Projet « Amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires »*. Rapport final, 18 p.
- [14]. REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, PAM, FAO (2012), *Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence*, 64 p.

Bibliographe

- [15]. FONDIO Lassina et al. (2013), « L'agriculture hors-sol pour produire des légumes de qualité en zone urbaine de Côte d'Ivoire », In *CNRA en 2012*, Côte d'Ivoire, CNRA, p. 8-9.
- [16]. FOUUDA-ONAMBELE Paul (1996), *Information et communication de la FAO en matière d'agriculture en Afrique occidentale : cas du Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Togo*, Bordeaux 3, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication.
- [17]. GAAYA Aoura (2014), *La coopération entre l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la société civile internationale*, Paris 1, Thèse de doctorat en Droit public.
- [18]. KPAN KPAN Gains Kouakou et al. (2019), « Pratiques phytosanitaires en agriculture périurbaine et contamination des denrées par les pesticides : cas des maraîchers de Port-Bouët (Abidjan) », In *Journal of Animal & Plant Sciences*, vol 41, p. 6847-6863.
- [19]. SOMIAN Isabelle (2016), « Filières tubercules : La FAO et l'UE renforcent les compétences des agents d'encadrement » In *Fratmat info*, <https://www.fratmat.info/article/71909/Société/filiere-tubercules-la-fao-et-lue-renforcent-les-competences-des-agents-dencadrement>, Consulté le 24 novembre 2022 à 20h52 mn.
- [20]. SOUDJAY Soulimane (1994), *La FAO, organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, Aix-Marseille 3, Thèse de doctorat en Droit public.
- [21]. TANO Armand (2016), « Un hangar de fumage de poisson moderne pour les femmes de Guessabo », In *La Diplomatie*, <https://www.ladiplomatiqedabidjan.com/economie/1507-cote-d-ivoire-un-hangar-de-fumage-de-poisson-moderne-pour-les-femmes-de-a-guessabo.html>, consulté le 18 novembre 2022 à 22h34mn.

Guiré Félicité KABY, et. al. "La relance du secteur agricole en Côte d'Ivoire : un apport remarquable de la FAO Côte d'Ivoire de 2012 à 2015." *International Journal of Humanities and Social Science Invention (IJHSSI)*, vol. 12(1), 2023, pp 34-41. Journal DOI- 10.35629/7722